

Procédure d'inscription

Important : Suite à la loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, les modalités d'inscription dans les courses sont désormais les suivantes :

1^{er} cas : Vous êtes coureur licencié(e) à la Fédération Française d'athlétisme et/ou à la Fédération Sportive Gymnique du travail.

Indiquez sur le bulletin d'inscription le n° de licence, son année d'obtention (saison en cours) et présentez votre licence au moment du retrait du dossard le jour de la course, ou fournissez une photocopie de votre licence en même temps que le bulletin d'inscription.

2^{ème} cas : Vous n'êtes pas licencié(e)

Faites compléter par votre médecin le certificat médical ci-contre ou joignez au bulletin d'inscription un certificat médical original ou sa copie certifiée conforme, à condition qu'il soit lisible, qu'il comporte les mentions obligatoires et qu'il date de moins d'un an.

- Je déclare avoir remis à l'organisation une licence sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, de moins d'un an, en application de la Loi du 23 mars 1999.
- Tout bulletin d'inscription non signé sera mis en attente. Le coureur ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir signé ce bulletin.
- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile »
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

Pour les non-licenciés, mineurs, signature obligatoire des parents sur papier libre.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dû au mauvais état de santé ou en cas de perte ou de vol.

Merci à nos partenaires



Neufchâtel-Hardelet

10 kms Adultes
1 km 5/7 ans
2 kms 8/10 ans
3 kms 11/15 ans

SAM. 4
SEPT. 2021
16h00



BOUCLES D'HARDELOT

Pass sanitaire obligatoire
Droit d'inscription : 10€ (+1€ de frais d'inscription)

Inscriptions sur :
www.njuko.net/lesbouclesdhardelot2021

Renseignements sur
www.neufchatel-hardelet-animations.fr



35^{èmes} BOUCLES D'HARDELOT

Samedi 04 septembre 2021

Inscriptions et paiements **avant le 03 septembre 12h**, uniquement sur le site internet :
www.njuko.net/lesbouclesdhardelot2021

Non licenciés : certificat médical obligatoire à présenter lors du retrait du dossard.

La puce sera collée sur le dossard qui devra être correctement fixé sans pliage sur le maillot à l'aide d'épingles à nourrice (non fournies). Résultats et photos uniquement sur www.chronopale.fr

Signature obligatoire et signature des parents pour les mineurs lors du retrait du dossard.



Courses des enfants

Départs à partir de 14h45

Dossard bleu (5 à 7 ans) nés en 2016/2015/2014

1 km - 1 tour

Départ Boulevard de la Mer

Dossard vert (8 à 10 ans) nés en 2013/2012/2011

2 kms - 2 tours

Départ Boulevard de la Mer

Dossard jaune (11 à 15 ans) nés en 2010/2009/2008/2007/2006

3 kms - 3 tours

Départ Boulevard de la Mer

Inscriptions Place Louis-Marie Cordonnier, le

04 septembre de 11h à 14h30

Gratuit pour les enfants

Courses des adultes

Départ du 10 km - 16h

Le départ sera donné Av. Philippe Hurepel
(Avenue parallèle à la digue côté nord).

Droits d'inscriptions

10€ (+1€ de frais d'inscription)

Paiement lors de l'inscription sur le site internet

www.njuko.net/

lesbouclesdhardelot2021

Aucune inscription sur place

Retrait des dossard

Place Louis-Marie Cordonnier le 04 septembre de
11h à 15h30.



Protocole sanitaire spécial covid-19

En raison des conditions sanitaires exceptionnelles, de nouvelles mesures ont été mises en place :

- Contrôle du pass sanitaire au retrait du dossard
- Pas de ravitaillement mais sac avec bouteille d'eau et collation remise à l'arrivée.
- Pas de podium et de remise de lots mais lot unique remis au retrait du dossard
- Pas de tombola et d'animation pour éviter tout rassemblement.
- Remboursement (hors frais d'inscription) en cas d'annulation Covid-19.